

Compte rendu du CTSD du vendredi 20 novembre 2020

Ce CTSD avait comme seul point à l'ordre du jour le bilan de la rentrée 2020 dans les 1er et 2nd degré en Ille-et-Vilaine.

L'actualité très particulière de cette rentrée a néanmoins orienté les échanges sur de nombreux sujets et relégué au second plan l'étude des documents qui avaient été communiqués très tardivement aux représentants des personnels (le mercredi soir pour une instance se tenant le mercredi matin).

Bilan de la rentrée 2020

La baisse démographique est confirmée dans le premier degré (-909 élèves). Une dotation de 35 postes a permis d'améliorer sensiblement les taux d'encadrement moyen et d'améliorer le P/E. Il convient néanmoins de relativiser : la mesure exceptionnelle de maintien des classes en écoles rurales fausse les données. Il y a donc de grandes disparités territoriales. Par ailleurs, la mesure a également été largement financée par des postes de titulaires remplaçants, avec les conséquences que l'on connaît. Actuellement, rien ne permet d'affirmer que cette mesure sera maintenue.

Dans le second degré, on reste sur une hausse démographique, et les moyens alloués ne permettent pas d'améliorer les taux moyen d'encadrement en collège (on observe même une légère dégradation). La dégradation est plus forte encore en lycée.

Fonds sociaux et crédits pédagogiques connaissent par ailleurs une baisse drastique (50% pour les premiers). Concernant les fonds sociaux, une dotation complémentaire est attribuée au département, dont le montant n'est pas connu pour l'instant. Dans le même temps, tous les indicateurs montrent une augmentation de la pauvreté. Derrière les discours sur la réduction des inégalités et les valeurs de la République, il y a cette réalité : le mépris de ce gouvernement pour les plus démunis, le mépris pour l'Ecole de la République.

Ecole inclusive

Que ce soit pour les accompagnements, les orientations , notamment en ULIS, le département ne peut répondre à tous les besoins. Plusieurs raisons à cela : le flot continu de notifications, qu'il est impossible d'anticiper, l'obsolescence des outils numériques de l'Education Nationale, la décision unilatérale de la CDAPH d'Ille-et-Vilaine, pour des raisons de protection des données personnelles, de ne plus communiquer les notifications à la DSDEN, renvoyant cette responsabilité aux familles. Cela désorganise les services et génère des retards importants et des mécontentements.

La FNEC FP FO fait remonter cette dernière information à L'UD FO 35, qui est représentée au sein de la CDAPH.

Concernant les UPE2A, le DASEN indique qu'il n'a aucune visibilité pour l'an prochain. Il estime qu'elles ne sont pas en tension dans le second degré. Il mentionne, dans le premier degré une situation plus tendue à Martigné-Ferchaud.

Dans le second degré, lorsque des besoins se font jours, on abonde la dotation d'heures supplémentaires (HSE). **Pour Force Ouvrière, il y a nécessité de développer le réseau des UPE2A, avec des personnels formés et qualifiés.**

Hommage à Samuel Paty

L'ensemble des organisations syndicales ayant dénoncé les ordres et contre-ordres du ministre qui ont privé les personnels de la possibilité de rendre hommage à notre collègue assassiné, le DASEN a regretté que *"l'hommage à Samuel Paty n'ait pas été aussi dense que nous l'aurions souhaité"*. Les raisons de sécurité sont invoquées. Le DASEN souligne le caractère très particulier de cet attentat, qui a touché l'Ecole dans ses fondements. Il déclare qu'il faut *"aider les enseignants à ne pas céder de terrain face à des contestations d'un autre âge"*.

Nous ne pouvons bien évidemment qu'approuver une telle déclaration dans son principe. Mais seuls les actes comptent. Il faut que la protection des personnels soit effective en toutes circonstances, il faut que les personnels de l'Education Nationale ne soient plus la cible des attaques de leurs autorités de tutelle, il faut au contraire qu'elles leur manifeste écoute et reconnaissance, en commençant par répondre à leurs revendications.

Situation sanitaire

Le DASEN n'a pas souhaité revenir longuement sur la situation sanitaire. Il a donné, suite à une demande formulée au CHSCT, quelques chiffres émanant de Santé Publique France, en précisant que ces chiffres restent soumis à caution, puisque basés sur du déclaratif.

Force Ouvrière est intervenue pour demander que des données actualisées soit transmises régulièrement aux représentants des personnels au CHSCT.

Concernant les personnels vulnérables, le DASEN indique qu'il y a désormais deux critères pour qu'ils puissent bénéficier d'ASA : la vulnérabilité (liste des pathologies définie par le décret du 10 novembre, attestée par un certificat médical) et l'impossibilité de télétravailler, ce qui est le cas pour les enseignants. Le DASEN a précisé qu'il ne reviendra pas sur les ASA accordées et qu'il n'y a pas d'incidence sur le traitement, les indemnités ni les primes.

Quelques chiffres : 24 enseignants du premier degré bénéficient actuellement d'ASA.

22 personnels administratifs sont en télétravail. En revanche, le DASEN a estimé que les secrétaires de circonscription, en l'état actuel des outils, et compte tenu des tâches à effectuer, ne pouvaient pas télétravailler.

Enseignement hybride

Dans le cadre de la crise sanitaire, 22 lycées et 5 collèges (+1 demande à l'étude) l'ont mis en place, en concertation avec les personnels.

Pour Force Ouvrière, l'enseignement hybride ne peut être la réponse à la situation. Le télétravail n'est pas sans conséquences sur les personnels. Lors du premier confinement, nombre de collègues ont fini l'année épuisés. Nous avons redit notre opposition de principe au développement du téléenseignement.

Pour Force Ouvrière, l'école ne doit pas s'adapter indéfiniment aux conditions de gestion de la crise sanitaire par le gouvernement, qui se refuse à recruter des personnels, à créer les postes pour permettre d'abaisser les effectifs dans les classes.

Constellations

Toutes les réunions, visites croisées en présentiel avaient été suspendues, du fait de la crise sanitaire. Une "demande du terrain" (référents) a amené le DASEN à les autoriser de nouveau. **Cela n'est qu'une possibilité, non une obligation.**

Force Ouvrière a porté une autre demande du terrain, d'équipes pédagogiques s'inquiétant de ces nouvelles consignes. Elles demandent également la réouverture du serveur pour s'inscrire sur les formations de leur choix. Elles revendiquent le libre choix de la formation continue. Force Ouvrière également.

Conseils d'administrations, conseils d'école, réunions de parents...

Le DASEN rappelle que les instances doivent se tenir, dans le respect des règles de sécurité sanitaire (droit commun et non protocole Blanquer), en distanciel si les conditions ne permettent pas le respect strict des consignes sanitaires en présentiel.

Les réunions de parents sont déconseillées, hormis les rencontres individuelles.

Force Ouvrière a demandé que soient recherchées des conditions matérielles (salle suffisamment grande) pour que les instances représentatives des personnels (CTSD, CDEN, CHSCT) puissent se tenir en permettant à tous les représentants titulaires et suppléants, de siéger.

Contestations du port obligatoire du masque par les parents d'élèves

Elles prennent parfois des formes inacceptables. Aucune exception ne saurait être tolérée, cela mettrait les personnels, notamment les directrices et directeurs d'école, en grande difficulté. Le DASEN affirme qu'aucune agression des enseignants ne sera tolérée. Il recommande de faire appel aux forces de l'ordre si nécessaire. La protection fonctionnelle sera activée chaque fois qu'elle sera sollicitée.

Ce mouvement de contestation conduit à un mouvement important de demandes d'instruction à domicile (93 depuis le 2 novembre). Pour le DASEN, c'est un mouvement provisoire. Il y aura un retour automatique pour toutes les familles qui le souhaiteront dès que l'obligation du port du masque sera levée.

Recrutements de contractuels (1er degré)

Pour faire face aux besoins de remplaçants, le ministère, l'académie et le département ont fait le choix de recruter des enseignants contractuels. 22 ont été recrutés à l'année depuis le 12 octobre. Le ministère vient d'accorder 70 possibilités supplémentaires, pour des contrats de 3 mois maximum.

L'accompagnement pour ces collègues est réduit à peu de chose (18 heures de formation et suivi "*si nécessaire*" par les équipes de circonscription pour les 22 recrutés à l'année).

Force Ouvrière a porté de nouveau l'exigence que ces collègues soient recrutés sur liste complémentaire, sous statut de fonctionnaire stagiaire, avec le traitement et la formation statutaire qui correspondent.